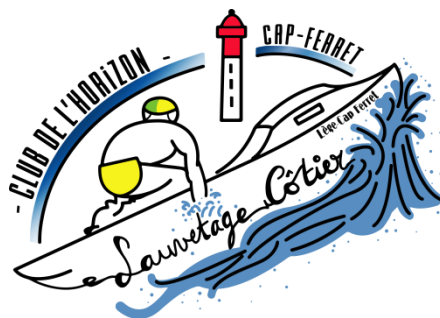




Réunion du Bureau Exécutif - Visioconférence
Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Lège Cap Ferret
Mardi 22 décembre 2020 - 18h00

PARTICIPANTS

	NOM Prénom	Etat
Président	COLLEDANI Frédéric	Présent
Secrétaire Général	LENCOU Pascal	Présent
Trésorier	TROQUE Pascal	Présent
Invité		

PIECE ASSOCIEE (NON-JOINTE)

- Bilan des tarifs des prestations, des indemnisations associées pour les formateurs et simulations à l'année (document confidentiel communiqué aux seuls membres du Comité Directeur mais non publié) ;

SOMMAIRE

PARTICIPANTS.....	1
PIECE ASSOCIEE (NON-JOINTE).....	1
SOMMAIRE	2
ORDRE DU JOUR.....	3
PRÉAMBULE.....	3
COMPTE-RENDU.....	3
1- Tarification des prestations par catégorie	3
2- Indemnisation des formateurs	4
3- Terminal Carte Bancaire SUMUP	4
4- Local La Forestière	5
5- Questions diverses.....	5
Question 1 : Chèques vacances :	5
Question 2 : Offre partenariat SNSM Lège-Cap Ferret :	5
PROCHAINES REUNIONS	6

ORDRE DU JOUR

- Tarification des prestations par catégorie ;
- Indemnisation des formateurs ;
- Terminal Carte Bancaire SUMUP ;
- Local La Forestière ;
- Questions diverses.

PRÉAMBULE

L'ordre du jour est présenté.

COMPTE-RENDU

1- Tarification des prestations par catégorie

[Retour Sommaire](#)

Les membres du Bureau reprennent l'intégralité des prestations payantes assurées ou susceptibles d'être assurées par le Club et s'attachent à définir la tarification par catégorie de membres ou participants en fonction de leur statut. A ce jour, les différentes catégories sont les suivantes :

- Les « Extérieurs » : Non adhérents du Club ;
- Les « Licenciés FFSS » : Licence active dans un autre Club FFSS ;
- Les « Adhérents » : Se sont acquittés de la cotisation annuelle ;
- Les « Partenaires » : Il s'agit des personnes qui participent au fonctionnement du Club ou favorisent son développement (Donateurs, membres SNSM,) validés par le Bureau Exécutif ;
- Les « Cadres non diplômés » : Il s'agit des Cadres et/ou bénévoles du Club ne disposant pas de diplômes de formateur dans la discipline ;
- Les « Cadres diplômés » : Il s'agit des formateurs diplômés pour la discipline (BNSSA, BEES, BPJEPS, Formateur Secourisme, ...) ;
- Les « Familles et Proches de Cadres » : Il s'agit généralement des conjoints, enfants et/ou petits-enfants des Cadres et Bénévoles actifs du Club validés par le Bureau Exécutif.

Les prestations assurées ou susceptibles d'être assurées par le Club sont les suivantes (liste non exhaustive susceptible d'évolutions) :

- Formation BNSSA Octobre à mars ;
- Stage BNSSA ;
- Recyclage BNSSA ;
- Présentation aux épreuves (BNSSA et Recyclage) ;
- Formations Secourisme Stage FI PSE 1 et 2 ;
- Recyclages PSE ;
- Formation PSC (formations estivales) ;
- Formation PSC (formations hiver, scolaires, mairie,) ;

- Stage FI SSA « Littoral » ;
- MAC et FC SSAL ;
- Stage Préparation Sélections Milieu Naturel ;
- Séquence pédagogique Scolaires ;
- Stage Sauvetage École Estivale ;
- Forfait saison École Estivale ;
- Groupes constitués (session 2h30).

Les tarifs, différenciés par catégorie, de chacune de ces prestations sont définis et recensés dans un document à part qui sera communiqué aux seuls membres du Comité Directeur mais non publié.

2- Indemnisation des formateurs

[Retour Sommaire](#)

Sur la base des tarifs ainsi définis, les membres du Bureau Exécutif définissent les règles d'indemnisation des formateurs bénévoles selon le type de prestation. Ces règles confidentielles apparaissent sur le document associé (non-joint) qui ne sera communiqué qu'aux seuls membres du Comité Directeur.

Comme habituellement, cette indemnisation ne sera accordée que sur la base des justificatifs des déplacements réalisés par le bénévole sur le trimestre considéré après validation par le Trésorier ou le Président.

3- Terminal Carte Bancaire SUMUP

[Retour Sommaire](#)

Le Club s'est doté d'un terminal pour cartes bancaires de la société SUMUP. Ce terminal est essentiellement dédié aux paiements des prestations de l'École Estivale. Le terminal est associé au compte bancaire de l'École Estivale ainsi qu'à une application installée sur le Smartphone de l'École.

Le terminal SUMUP a coûté 23,00€. La taxe sur chaque paiement est de 1,75%.

Comme pour les paiements en espèces (peu souhaités), le tarif des prestations payées par CB a été adapté.

Exemple stage École Estivale :

- Paiement par chèque ou virement bancaire : 195€ ;
- Paiement en espèces ou par carte bancaire : 200€ ;
- Prélèvement SUMUP (1,75%) soit $200 \times 1,75\% = 3,50\text{€}$ donc $200 - 3,50 = 196,50\text{€}$ (recette nette).

Une carte bancaire est associée au terminal SUMUP. Cette carte prépayée ne peut être alimentée qu'à partir des prestations payées via ce terminal. L'alimentation directe de la carte depuis le compte bancaire associé n'est pas possible. Inversement, l'alimentation du compte bancaire depuis la carte reste possible.

Cette carte bancaire prépayée permet tous les paiements (sans frais) y compris les paiements en ligne jusqu'à concurrence du crédit porté sur la carte. Le débit est immédiat. Cette facilité est, pour l'instant, exclusivement réservée pour la prise de licences FFSS. Cela évite l'utilisation des cartes bancaires personnelles des membres du Bureau Exécutif et le remboursement associé.

4- Local La Forestière

[Retour Sommaire](#)

Le Club sollicite la Mairie de longue date pour la mise à disposition de locaux visant à permettre notamment le stockage de matériels.

Aujourd'hui, la Mairie propose au Club d'utiliser un local situé dans le sous-sol (parking) de la résidence La Forestière au Cap Ferret.

Ce local, d'environ 60 m², est parfaitement sec et éclairé par la lumière du jour via une verrière en partie haute. Il dispose d'une alimentation électrique avec 2 prises et 4 points lumineux.

La Mairie s'occupe de faire débarrasser le local (très encombré) et de fournir au Club un badge d'accès et la clé du local.

Dernière minute :

Le badge et la clé ont été remis au Club le 19 janvier 2021. Un nettoyage soigneux a été réalisé. Une réflexion doit être menée pour l'aménagement de l'espace en fonction des besoins qui restent à préciser. Les cadres du Club sont invités à venir visiter le local et à participer à la réflexion.

5- Questions diverses

[Retour Sommaire](#)

Question 1 : Chèques vacances :

Le Club souhaite conventionner avec l'ANCV pour l'acceptation de Chèques Vacances sous réserve d'une dématérialisation complète des démarches et de la gestion (Chèques-Vacances Connect).

Le taux de commission est de 2,5%. Si le mode de gestion entièrement dématérialisé est confirmé, ces chèques vacances seront, pour l'instant, exclusivement dédiés au paiement des stages de l'École Estivale moyennant une adaptation du tarif à l'instar des paiements par CB.

Le paiement s'effectue via une application Smartphone et un QR Code.

Question 2 : Offre partenariat SNSM Lège-Cap Ferret :

Fred COLLEDANI, en sa qualité de Président du Club et de membre actif de la station SNSM de Lège-Cap Ferret de longue date, s'est rapproché du nouveau Président de la Station SNSM de Lège-Cap Ferret afin de lui proposer un partenariat relatif à la formation d'équipiers SNSM aux diplômes de Sauvetage Aquatique et de Secourisme (BNSSA, PSE 1 et 2 et SSA Littoral). Cette offre de partenariat local a été sèchement rejetée par le Président de la Station SNSM.

La même offre formulée auprès du Président de la Station SNSM d'Arès est, pour l'instant, restée sans réponse.

Dernière minute :

Début janvier 2021, le Club a demandé, comme habituellement avec l'ancien Président de la Station SNSM, la mise à disposition de quelques matériels de secourisme pour une formation locale. Cette demande a été une nouvelle fois vivement contestée par le Délégué Départemental SNSM en personne.

PROCHAINES REUNIONS

Un Comité Directeur pourrait être organisé dans le premier semestre de l'année 2021 dès que les conditions sanitaires seront favorables. Le document relatif à la tarification des prestations et à l'indemnisation des formateurs fera l'objet d'une délibération du Comité Directeur. Les comptes-rendus des précédents Bureaux seront également soumis à l'approbation du Comité.

Fait à Lège Cap-Ferret le 24 janvier 2021.

Le Secrétaire Général

Pascal LENCOU

**Le Président**

Fred COLLEDANI

